Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215601964-20260429-20260407B-DE

11/05/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT–EN-TERRE

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 21/04/2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **mercredi 29 avril 2026,** à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Présents : Stéphane COMBEAU – Guy CADORET – Pascale AGUESSE – Vincent AUDUREAU – Bénédicte DOUAUD-LAMBERT – Frédéric AGUESSE – Marc André FONTAINE - Olivia HAMEL - Yannick JOLIVET – Laëtitia DRUGEON – Solenne TRELOHAN – Thierry LIMON DUPARCMEUR Catherine SOULA – Mathilde SZALECKI

Absente et pouvoir :
Geneviève LE VISAGE, absente excusée, qui a donné pouvoir à Marc André FONTAINE

Secrétaire : Frédéric AGUESSE a été désigné secrétaire de séance.

N°2026-04-07 – CREATION DE COMMISSIONS

B) Commission de contrôle des listes électorales

Depuis l''harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus ou moins de 1 000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du Conseil Municipal.
La composition de la commission dans les communes comptant plus d'une liste en présence au conseil municipal (articles L.19-V, VI et VIII de la loi n°2025-444 du 21/05/2025) est la suivante : **la commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux, répartis comme suit :**
-3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
-2 autres conseillers municipaux pour lesquels il faut distinguer deux situations :
* si trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal…
* si deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, les deux conseillers municipaux appartiennent à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle

La durée du mandat des conseillers municipaux est alignée avec la durée des fonctions des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, la commission de contrôle des listes électorales comprend les membres suivants :
1-Vincent AUDUREAU
2-Bénédicte DOUAUD-LAMBERT
3-Olivia HAMEL
4-Thierry LIMON DUPARCMEUR
5-Mathilde SZALECKI.

Pour extrait conforme certifié à l'original
Au registre sont les signatures
Rochefort-en-Terre, le 11/05/2026
Le Maire, Stéphane COMBEAU — Le Secrétaire de séance, Frédéric AGUESSE

MAIRIE de ROCHEFORT-EN-TERRE 56 MORBIHAN